|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2023/24 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  16 mai 2023  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d’experts du Règlement annexé à l’Accord européen relatif   
au transport international des marchandises dangereuses par voies   
de navigation intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l’ADN)**

**Quarante-deuxième session**

Genève, 21-25 août 2023

Point 4 b) de l’ordre du jour provisoire

**Propositions d’amendements au Règlement annexé à l’ADN :**

**Autres propositions**

Correction terminologique − « Dossier de bateau »

Communication des sociétés de classification ADN recommandées[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

Introduction

1. Dans le texte français, le terme « dossier du bateau » est employé à 25 reprises, par exemple dans le titre « 9.3.2.1 Dossier du bateau ».

2. En revanche, le terme « dossier de bateau » n’est utilisé qu’une seule fois dans la définition au 1.2.1 :

« *Dossier de bateau :* signifie un dossier qui contient toutes les informations techniques importantes concernant un bateau ou une barge, telles que les plans de construction et les documents relatifs à l’équipement ; ».

I. Proposition de correction

3. Il est proposé de considérer que « dossier de bateau » est la forme correcte du terme.

4. Dans l’ensemble du texte français de l’ADN, les occurrences de « dossier du bateau » doivent être remplacées par « dossier de bateau ».

II. Remarques

5. Le terme « dossier de citerne » est défini au 1.2.1, mais il n’est jamais utilisé dans la version française de l’ADN.

6. Le terme « *tank record* » est défini au 1.2.1, mais il n’est jamais utilisé dans la version anglaise de l’ADN.

7. Les deux définitions « dossier de citerne » et « *tank record* » pourraient être supprimées au 1.2.1.

1. \* Diffusé en allemand par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR‑ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2023/24. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* A/77/6 (Sect. 20), tableau 20.6. [↑](#footnote-ref-3)